

2026



Aménagements
Récréatifs
& Ludiques

Aménagements Récréatifs Ludiques

7

Introduction à l'activité

Définition

Concerne les espaces récréatifs et ludo-sportifs permanents.

Eligibilité aux qualifications

Est éligible aux qualifications :

- a) L'entreprise qui réalise tout ou partie significative des ouvrages.
- b) La société qui traite des marchés sans assurer elle-même la réalisation de travaux ; mais assure la responsabilité technique, juridique et financière de l'opération.
- b') Dans ce cas également, les entreprises qui réalisent une partie significative de travaux en cotraitance ou sous-traitance. Dans ce cadre, les certificats de capacité délivrés par la société titulaire seront pris en compte.

Références et attestations de travaux

L'entreprise doit produire des attestations originales et signées par le Maître d'ouvrage (public et/ou privé) ou le Maître d'oeuvre (architecte, bureau d'études...) de l'opération, ce pour chaque qualification demandée.

Ces attestations sont examinées au regard de la définition de la qualification arrêtée par la nomenclature, des seuils (nombre, surfaces cumulées) exigés, de leur contenu et des justificatifs associés (compléments).

Compétence, savoir-faire

L'entreprise doit :

- Disposer d'un personnel d'encadrement, d'exécution et de coordination de travaux.
- Les moyens d'exécution internes ou externes comprennent au moins un technicien ayant 1 année d'expérience. Cette personne peut être le chef d'entreprise.



Pour la conception ou bien la réponse architecturale accompagnant ces aménagements, se reporter à l'activité 6 **“Programmation et Ingénierie Sportive”**



Pour l'entretien, la maintenance ou l'exploitation se reporter à l'activité 8 **“Entretien/Maintenance et Exploitation”**

Calendrier

Sessions	Retour dossier	Qualification à compter du
1 ^{ère} Session	fin mai	1 ^{er} juillet
2 ^{ème} Session	fin octobre	1 ^{er} décembre

70 Aires de Jeux

700 Installation d'Aires de Jeux

Mise en œuvre pour l'ensemble des phases nécessaires à la réalisation et la pose d'aires collectives destinées à être utilisées par des enfants.

Production d'attestations de travaux*

Les attestations de travaux présentées seront valables pendant 2 années (le temps d'un cycle de qualification) et ne devront concerner que des opérations (chantiers) achevées il y a moins de 2 ans au moment du dépôt du dossier.

Nomenclature	Nombre d'attestations exigées	Compléments requis pour l'appréciation des jurys
700	5	toute pièce contractuelle (contrat, commande, CCTP...) ou descriptif ou facture + photo(s) apportant la preuve de la réalisation de la mission

* Imprimés Qualisport

71 Sols d'Aires de Jeux

710 Sols Amortissants : Préfabriqués synthétiques

Dalles, gazon synthétique, moquette.

711 Sols Amortissants : Coulés in situ

Sol souple, EPDM...

712 Sols Amortissants : Matériaux fluents

Copeaux, écorces, gravillons, sable...

713 Autres Sols

Sols sans hauteur de chute critique exigée
(ex : EPDM 10 mm, gazon synthétique sablé, résine,
sol de confort...).

Production d'attestations de travaux*

Les attestations de travaux présentées seront valables pendant 2 années (le temps d'un cycle de qualification) et ne devront concerner que des opérations (chantiers) achevées il y a moins de 2 ans au moment du dépôt du dossier.

Nomenclature	Nombre d'attestations exigées	Compléments requis pour l'appréciation des jurys
710	5	mention surface + au moins un rapport d'essai in situ, sur la capacité amortissante des sols, établi par un laboratoire ou organisme tiers pour l'une des réalisations présentées
711	5	+ descriptif ou facture + photo(s)
712	5	mention surface + fiche technique des matériaux mis en œuvre
713	5	+ ou facture + 1 photo min. par réalisation

* Imprimés Qualisport

72 Aménagements Sportifs et de Loisirs

720 Plateaux / Terrains Multisports

Il s'agit de la pose/installation d'aires d'activités à vocation sportive et ludique intérieur ou extérieur (football, foot 5, basket-ball, handball, volley-ball, autres jeux de balles et ballons).

L'ensemble est fermé et comprend des équipements destinés à délimiter les activités sur le terrain (gazon, frontons, clôture, lisses, pare ballons).

Le revêtement est en résine synthétique, béton poreux, gazon synthétique...

► Si intervention sur les sols uniquement, voir qualification 713.

721 Structures Fitness et Parcours Santé

Ces installations sont en accès libre (parcours de santé, équipements de street work out (SWO), cross fitness, parkour, crosstraining, crossfit...).

722 Espaces ludo-sportifs interactifs

Ensemble comprenant équipements et terrain associés. Il s'agit de structures d'animation interactives et stimulantes (station d'éveil, plateau d'éducation physique et sportive) pouvant contenir panneaux tactiles, connectivité internet...

► Pour les aires de jeux aquatiques, voir qualification 366.

Production d'attestations de travaux*

Les attestations de travaux présentées seront valables pendant 2 années (le temps d'un cycle de qualification) et ne devront concerner que des opérations (chantiers) achevées il y a moins de 2 ans au moment du dépôt du dossier.

Nomenclature	Nombre d'attestations exigées	Compléments requis pour l'appréciation des jurys
720	5	toute pièce contractuelle (contrat, commande, CCTP...) ou descriptif ou facture + photo(s) apportant la preuve de la réalisation de la mission
721	5	
722	5	

* Imprimés Qualisport

73 Aménagements Spécifiques en Hauteur

730 Parcours Acrobatique en Hauteur

Mise en oeuvre (choix du terrain, expertise arboricole, etc.) et installation de parcours itinérants pour la pratique autonome ou accompagnée, sur supports naturels (accrobranche), artificiels et/ou structures autoportées (reliés par plateformes et câbles ou cordes, tyroliennes, nappes de filets...).

Production d'attestations de travaux*

Les attestations de travaux présentées seront valables pendant 2 années (le temps d'un cycle de qualification) et ne devront concerner que des opérations (chantiers) achevées il y a moins de 2 ans au moment du dépôt du dossier.

Nomenclature	Nombre d'attestations exigées	Compléments requis pour l'appréciation des jurys
730	2	descriptif ou facture + photo(s) Produire également au moins un rapport établi par Bureau de contrôle.

* Imprimés Qualisport